



Notre dimanche doit rester libre !



le Groupe SRC

Socialiste, Radical, Citoyen

1 - L'enjeu de société

Une législation dépassée ?

- La loi actuelle garantit un équilibre entre le respect du repos dominical et la nécessité d'assurer une continuité des activités indispensables à la collectivité (services publics, hôpitaux, marchés...)
- Des dérogations sont autorisées entre 5 et 8 fois dans l'année pour la grande distribution afin de répondre aux pics de consommation (fêtes de fin d'année...).
- Dans les zones touristiques la législation permet l'ouverture le dimanche des magasins en lien avec le tourisme.
- Dans le commerce de détail alimentaire, elle permet une ouverture le dimanche matin.
- La réforme Sarkozy est un blanchiment des enseignes commerciales qui se sont mises hors la loi. Le gouvernement qui invoque en permanence l'autorité de la loi amnistie les pratiques patronales illégales.

Une réforme limitée ?

- C'est l'opposition massive de la société et les divisions de la majorité qui ont vidé en partie le texte de ses ambitions
- Néanmoins la légalisation de l'ouverture dominicale reste prévue pour les 4 plus grandes métropoles (Paris, Lyon, Marseille, Lille) et concernera près de la moitié de la population française.
- En pleine faillite du libéralisme, le gouvernement continue son entreprise de démantèlement des droits sociaux en s'attaquant à l'un des plus vieux droits de l'histoire humaine : le repos dominical

le Groupe SRC

Socialiste, Radical, Citoyen

1 - L'enjeu de société

Une simple
commodité pour
la vie quotidienne ?

- C'est une conception mercantile qui modifie en profondeur de notre vie en société
- C'est le symbole du passage d'une économie de marché à une société de marché où le commerce et la consommation dominent toute la vie sociale
- C'est la disparition progressive d'un jour commun à l'ensemble de la société où la vie privée, familiale, culturelle, spirituelle, associative prend le pas sur le travail et le mercantilisme
- C'est l'érosion des liens sociaux où la visite au supermarché remplace les réunions familiales, la convivialité, les manifestations associatives, culturelles, religieuses ou sportives
- C'est le travail continu qui déstructure la vie privée et l'organisation familiale

Une évolution de la
société ?

- C'est au contraire la remise en cause du mouvement vers une consommation raisonnée qui protège mieux les hommes et les ressources naturelles
- C'est un surcroît de gaspillage pour la collectivité en matière d'équipement, de transports, de pollution...
- Ce sont :
 - des services supplémentaires de garde d'enfants pour les parents qui travailleront le dimanche.
 - des besoins de transports supplémentaires
 - des services bancaires (paiement des achats)
 - des livraisons supplémentaires
 - des surcoûts en énergie (chauffage, éclairage, essence...)
- C'est la transformation de nos villes en galeries commerciales bien au-delà de la libéralisation de l'implantation des grandes surfaces permise par la Loi de Modernisation de l'Économie (implantation sans autorisation jusqu'à 1000m² au lieu de 300)

2 - L'enjeu économique

Un surcroît de croissance ?

- La généralisation de l'ouverture dominicale des commerces fera disparaître le surcroît de chiffre d'affaires réalisé aujourd'hui par les petits commerces le dimanche.
- Elle est dangereuse pour l'activité des marchés le dimanche
- Il n'y a pas de surcroît de consommation. Le pouvoir d'achat n'est pas extensible. Les achats dominicaux se substituent aux achats de la semaine.
- La libéralisation du travail du dimanche dans toutes les grandes surfaces d'ameublement est intervenue en janvier 2008. Quelques semaines après, les professionnels de l'ameublement ont vivement souhaité revenir à un nombre de dimanches limités dans l'année. Le coût de l'ouverture est supérieur au chiffre d'affaires généré.
- La dynamisation des zones commerciales périphériques entraîne la fragilisation ou la disparition des commerces de proximité et de l'artisanat des centres-villes.
- Les coûts supportés par la collectivité sont supérieurs aux gains et n'engendrent aucune croissance supplémentaire

Un plus pour l'emploi ?

- L'avantage de concurrence octroyé à la grande distribution menace 100 000 emplois de disparition dans le commerce de proximité
- Les créations d'emplois dans la grande distribution sont estimées au mieux à 8000 postes
- Ce sont le plus souvent des contrats temporaires à temps partiel (intérim, CDD...)

Une baisse des prix ?

- Ouvrir un dimanche coûte plus cher qu'un jour de semaine Cela entraîne des coûts de gestion supplémentaires (masse salariale, consommation d'énergie, renchérissement des fournitures...)
- Dans les pays qui ont autorisé l'ouverture dominicale, les prix ont augmenté de 5% en moyenne.

3 - L'enjeu social

Une liberté pour les salariés ?



- C'est un retour au XIXe siècle. La loi de 1906 encadrant le travail le dimanche a été conçue pour accorder un temps de repos régulier aux salariés
- La liberté du salarié est une fiction dans les relations du travail. Le salarié ne s'embauche pas, ne se licencie pas, ne se distribue pas des primes, ne s'accorde pas de RTT. A fortiori il ne choisit pas quels jours il veut travailler. C'est une décision de l'employeur.
- Du fait de ce lien de subordination, de la précarité de l'emploi et de la faiblesse des salaires, très peu de salariés pourront refuser de travailler le dimanche
- La très grande majorité des salariés de la grande distribution est composée de mères de famille, employées à temps partiel, payées entre 750 et 900 euros net. Elles n'ont pas la liberté de choisir leurs heures ni leurs jours de travail.
- Dès lors que le travail du dimanche sera légalisé, les enseignes commerciales n'auront plus besoin d'employer des étudiants par intérim.

La possibilité de gagner plus ?



- L'obligation de payer double le dimanche concernera les seules entreprises qui pourront ouvrir grâce à la nouvelle loi et qui ne sont pas couvertes par un accord collectif de branche ou d'entreprise.
- Seul un accord collectif dans les entreprises concernées définira les modalités de rémunération. Rien n'est dit dans la proposition de loi sur le doublement de salaire.
- Actuellement, dans la plupart des accords notamment dans la grande distribution, le travail du dimanche donne généralement droit à un repos compensateur sans avantage salarial. Le doublement du salaire horaire le dimanche est extrêmement rare.
- Comme les heures supplémentaires, le gain du travail dominical ne concernera qu'une toute petite minorité de salariés et n'est aucunement une réponse à la faiblesse des salaires et à la baisse du pouvoir d'achat.
- Le volontariat est un processus dangereux. Une fois enclenché comme un droit pour tous, ce sera vite un devoir pour chacun : le dimanche sera payé et obligatoire comme les autres jours. Le dimanche sera comme un lundi.

4 - L'enjeu politique

Les Français
sont pour ?



- 84% souhaitent que le dimanche reste le jour de repos commun (IPSOS)
- 71% des salariés du privé pensent qu'il n'auront pas la possibilité de refuser de travailler si leur employeur leur demande.
- Ils ne sont qu'une moitié (52%) à souhaiter des magasins ouverts le dimanche
- Les salariés de la grande distribution, premiers concernés, sont très majoritairement hostiles à cette ouverture
- Les organisations syndicales unanimes sont opposées à toute déréglementation du travail dominical
- Refus tout aussi catégorique des principales organisations d'employeurs (UPA, fédération nationale de l'Habillement, CGPME, confédération de l'alimentation de détail) qui redoutent des baisses d'activité et des destructions d'emplois
- La réforme n'a fait l'objet d'aucune consultation ni négociation avec les partenaires sociaux

Une facilité pour
la vie des familles ?



- Toutes les organisations familiales y sont catégoriquement opposées. Pour l'UNAF « ce sont les rythmes de consommation qui doivent s'adapter à la vie de famille, non l'inverse »
- Les organisations de consommateurs estiment également que l'ouverture dominicale est inutile et n'apporte que peu d'avantages
- Même hostilité des mouvements associatifs et religieux pour qui « l'on veut faire passer les lois du commerce avant la dimension conviviale, familiale et spirituelle de l'existence »
- La réforme n'a fait l'objet d'aucune concertation avec ces organisations

4 - L'enjeu politique

Une idée moderne
qui n'est ni de droite,
ni de gauche ?



- La gauche est unanimement contre
- Près de 80 parlementaires de droite ont exprimé leur opposition dans un texte intitulé « touche pas à mon dimanche »
- L'actuelle ministre des Finances, Christine Lagarde, a exprimé ses réserves en trouvant « dommage que le dimanche devienne un jour comme les autres » (Nouvel Observateur 08/02/08)

Une mesure qui
existe partout
dans le monde ?



- Seuls, les Etats-Unis et le Canada ont généralisé l'ouverture dominicale. Un débat existe aujourd'hui pour les limiter
- En Europe, L'Allemagne et les pays scandinaves ont des législations particulièrement draconiennes. Les plus libéraux sont la Grande Bretagne, les Pays-Bas et l'Espagne. Les autres pays disposent de dérogations plus ou moins larges

le Groupe SRC

Socialiste, Radical, Citoyen

OUI

AU

REPOS

DU

DIMANCHE

le Groupe SRC

Socialiste, Radical, Citoyen